

Vendredi dernier, le ministre du Revenu national a dit qu'il s'occupait de vérifier si les fabricants de vêtements ont raison d'accuser les compagnies de textile de profiter de la faiblesse du dollar, qui les rend compétitifs par rapport aux prix et aux textiles étrangers, pour hausser le prix de leurs tissus. J'aimerais savoir si cette enquête est maintenant terminée. Si elle l'est, quels en sont les résultats et que va faire le gouvernement pour s'assurer que nos entreprises nationales ne profitent pas de la faiblesse de notre dollar pour hausser le prix de leurs produits au niveau de celui de leurs concurrents étrangers?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, évidemment la question a été posée vendredi. L'honorable député doit savoir si l'enquête a été entièrement complétée. Je pense que c'est un peu exagéré. Nous sommes très efficaces, mais pas à ce point.

Je voudrais dire à l'honorable député qu'évidemment si le cas tel que présenté par l'honorable député est vrai, je le déplore énormément, parce qu'à l'automne de 1976 nous avons imposé des quotas au Canada pour donner une chance à l'industrie du textile de prendre une partie du marché canadien qu'elle avait perdue durant les années précédentes aux mains des importateurs. Depuis qu'elle bénéficie de la dévaluation du dollar canadien, j'espère qu'elle ne perdra pas l'occasion de profiter de cette situation et que, plutôt que d'augmenter les prix, elle prendra une plus grande partie encore du marché canadien en augmentant ses investissements et en créant plus d'emplois au Canada.

[Traduction]

M. Nystrom: Sauf erreur, le ministère des Finances aurait institué une enquête semblable sur les prix du bois d'œuvre parce que certains soutiennent que ces prix sont alignés sur ceux des concurrents étrangers. On a appris également que Dow Chemicals et Uniroyal Chemical vont relever de près de 15 p. 100 le prix de gros des herbicides, également à cause du prix à l'exportation. Le ministre peut-il confirmer la tenue de ces enquêtes sur les prix du bois et des produits chimiques? Si on constate qu'effectivement ces sociétés profitent de la situation du dollar canadien, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour réduire ces hausses de prix?

● (1440)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de contrôler les prix au Canada. J'ai déclaré à plusieurs reprises depuis mon accession au poste de ministre des Finances, en 1977, que nous devons délaissier l'économie dirigée au profit d'une économie de marché, et laisser agir les forces du marché. J'espère que les Canadiens ne profiteront pas abusivement de la plus grande compétitivité de notre dollar qui multiplie les possibilités offertes aux Canadiens.

Questions orales

LA CONSOMMATION

LES ANNONCES PUBLICITAIRES CONCERNANT LA CRÉATION DE LA SECTION DE L'OUEST DE LA CCT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adressait au ministre de la Consommation et des Corporations, mais en son absence, c'est au ministre suppléant que je l'adresse. Elle concerne les pleines pages d'annonces publicitaires au sujet du transport des grains que Transports Canada fait paraître dans les journaux de l'Ouest. Je suppose qu'elles visent à rehausser l'image du ministre des Transports. La publicité fait grand cas de la mise sur pied de la section de l'Ouest de la Commission canadienne des transports. Cette publicité laisse croire que cette section est presque en mesure d'opérer des miracles pour protéger les embranchements que le comité spécial d'action des chemins de fer des Prairies, mis sur pied par le ministre, a décidé d'abandonner.

Le ministre pourrait-il faire enquête sur cette publicité manifestement trompeuse? Si je le demande, c'est qu'aujourd'hui, lors d'un appel au service d'information de la Commission canadienne des transports en vue d'obtenir l'adresse et le numéro de téléphone de cette section dans l'Ouest, on m'a répondu qu'on n'en avait jamais entendu parler—que tous les renseignements dont on disposait là-dessus avaient été tirés des journaux.

L'hon. Len Marchand (ministre suppléant de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de signaler la question du député au ministre de la Consommation et des Corporations dans le courant de la journée; il sera de retour à la Chambre demain. Toutefois, si j'en juge d'après la question, le député devrait peut-être l'adresser au ministre des Transports qui, j'en suis sûr, peut expliquer la situation à la satisfaction du député et de la Chambre.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle nous ne posons pas de questions au ministre des Transports, c'est que nous en avons assez de ses semblants de réponses.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Toutefois, étant donné que le ministre des Transports semble si disposé à répondre, je lui demande combien a coûté aux contribuables cet exemple flagrant d'esprit de parti.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de donner au député le chiffre exact, mais je ne l'ai pas sous la main aujourd'hui. Il comprendra je l'espère que lorsque les agriculteurs et les collectivités désirent, comme cela est naturel, présenter des requêtes au sujet de la suppression des embranchements ferroviaires, il importe qu'ils comprennent bien la procédure à suivre et la façon de faire connaître leur point de vue à la CCT. Il est tout à fait souhaitable qu'on les informe à ce sujet par tous les moyens possibles.

M. Mazankowski: Quel est le numéro de téléphone et l'adresse de la section ouest de la CCT?